SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3012 **18 octobre 2014**

SOMMAIRE

Adria Invest S.A. 144566
AH Courtage en Assurances 144553
Altus Group S.à r.l. 144531
Arzachena S.A. 144538
Beckené Tessy, Cécile Daön S.e.n.c. 144565
Belron OPS S.à r.l. 144554
Bluemont Holdings S.A. 144576
Blue Sky Transport Holding S.A. 144530
Budlaska 144574
Charleston Infrastructure II S.A. 144539
Compact A.G 144545
Compact A.G. SPF 144576
Compact A.G. SPF 144545
Construction Oliveira Ferreira S.A. 144532
Dajojachri S.C.I. 144534
Dajojachri S.C.I. 144530
Data Center Services S.à r.l. 144556
Dreieck 144533
Dreieck 144548
Ear-Popping-Rookies 144569
Electra Sàrl 144561
e-shelter Munich 2 S.à r.l. 144563
Europartex S.A. 144571
Europartex S.à r.l. 144571
Ferguson S.à.r.l. 144530
GFI Software TopCo S.à r.l. 144549
JEM Lux S.A. 144540
Kauri Cab German Residential Properties 144550
Le Bistrot Gourmand S.à r.l. 144531
L'Eco-Invest Lux S.A. 144543
Les Combes Investments S.A. 144538
Line2Line S.A. 144538
LIP first S.à r.l. 144534
LMC-County SCI 144539
Logisnet S.à r.l. 144547
LUXPellets S.A. 144530
Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF 144548
Mikado S.A 144540
NNI XII (Luxembourg) S.à r.l. 144534
Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette 144531
Omnium Technic Building Operations Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen 144541
Palm Optics Enterprise S.à r.l. 144530
Reinet Investments S.C.A. 144532
Reinet Investments S.C.A. 144532
Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l. 144532
Remus S.à r.l. 144533
Restalia Sàrl 144533
Shco 75 S.à r.l. 144531
Sit-Net S.A. 144542
Sulzbach (Bridge) S.à r.l. 144531
Tecnovert S.A. 144533

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dajojachri S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg E 5.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014138893/10.

(140157613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Blue Sky Transport Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 94.759.

Je vous confirme par la présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet à la date de la présente.

A Luxembourg, le 26 avril 2012. Francesco ABBRUZZESE.

Référence de publication: 2014141957/10.

(140161816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

LUXPellets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.295.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142258/10.

(140161552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Ferguson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.385.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014138949/11.

(140157571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Palm Optics Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Rupperrt.

R.C.S. Luxembourg B 163.361.

Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, la société ARNOLD HOLDINGS II LTD se trouve désormais à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 11.9.2014.

Pour avis sincère et conforme
Pour Palm Optics Enterprise S.àr.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142326/13.

(140161410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Bistrot Gourmand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.842.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142247/10.

(140161899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette, Société Coopérative.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.394.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014142307/10.

(140161532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Sulzbach (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.216.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014142427/10.

(140161905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Altus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxemourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.989.

Statuts coordonnes déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014138750/11.

(140157369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Shco 75 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.905.

Veuillez noter que la dénomination de l'associée unique a été changée de SHCO 71 S.à r.l. en Publity Real Estate Opportunity Services.

Luxembourg, le 11.9.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour SHCO 75 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014142442/13.

(140161350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142382/9.

(140161125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

Les comptes consolidés au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142384/9.

(140161629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Reinet Rooipoort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.375.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142385/9.

(140161101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Construction Oliveira Ferreira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, Rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.904.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 er septembre 2014

Résolutions prises

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

Monsieur Fernando Manuel OLIVEIRA FERREIRA, entrepreneur, né à Figueira da Foz (Portugal), le 22 septembre 1954, demeurant à L-7420 Cruchten, rue Principale.

Madame Maria Celeste CABETE FIGUEIREDO FERREIRA, ouvrière, née à Alhadas/Figueira da Foz (Portugal), le 2 juillet 1956, demeurant L-7420 Cruchten, rue Principale.

Monsieur Nuno Miguel MATEUS MARQUES, gérant de société, né le 19 septembre 1975 à Gloria/Aveiro (Portugal), demeurant à L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnes.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Nuno Miguel MATEUS MARQUES, gérant de société, né le 19 septembre 1975 à Gloria/Aveiro (Portugal), demeurant à L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnes, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

COMPTABILITE STC SARL
Mandataire

Référence de publication: 2014142048/27.

(140161644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Remus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Beidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 145.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142405/9.

(140161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Restalia Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 94.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142406/9.

(140161875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Tecnovert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142486/9.

(140161233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Dreieck, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.076.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 10 septembre 2014, entre:

- Inventum S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heinhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113775,

Et,

- Trèves Offices S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140084,

que les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Inventum S.A., susnommée, à Trèves Offices S.A., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Trèves Offices S.A., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2014.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2014142059/27.

(140161877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 71.784.062,40.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.973.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142310/10.

(140161753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

LIP first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.943.

AUSZUG

Laut Gesellschafterbeschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 25.08.2014 wurde folgendes beschlossen:

- Es hat keinerlei Abtretung und Übertragung von Gesellschaftsanteilen mit Wirkung zum 15. August 2014 stattgefunden. LIP Holding S.à r.l. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16 Esplanade de la Moselle R.C.S. Luxemburg B137925 bleibt alleinige Gesellschafterin der 100 Geschäftsanteile. Die Micap Holding S.à r.l. und Repi first S.à r.l. werden mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Markus Mertens, geschäftlich ansässig in D-50825 Köln, Widdersdorfer Strasse 190 geboren am 26.02.1962 in Haan (Deutschland) wurde zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Gesellschaft wird wie folgt ertreten und verpflichtet: -durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers; -durch die jeweilige alleinige Unterschrift eines der kaufmännischen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von ein tausend zweihundert fünfzig Euro (1.250,- EUR); darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

- Herr Moritz Kraneis, geschäftlich ansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Bockenheimer Landstrasse 101, geboren am 18.07.1978 in Kronberg-Taunus Deutschland) wurde zum kaufmännischen Gesellschaftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet: -durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers; -durch die jeweilige alleinige Unterschrift eines der kaufmännischen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von ein tausend zweihundert fünfzig Euro (1.250,- EUR); darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

- Herr Michael Rauber wurde mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen.

LIP first S.à r.l.

Référence de publication: 2014139076/28.

(140157426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Dajojachri S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg E 5.154.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul MUNHOWEN, employé privé, né à Luxembourg, le 6 septembre 1956 (numéro d'identité: 1956 09 06 210), demeurant à L-3360 Leudelange, 28A, rue de Luxembourg.

2.- Madame Josée FISCHER, retraitée, née à Diekirch, le 7 août 1952 (numéro d'identité: 1952 08 07 244), épouse de Monsieur Paul MUNHOWEN, demeurant à L-3360 Leudelange, 28A, rue de Luxembourg.

3.- Madame Danièle MUNHOWEN, chargée de cours, née à Luxembourg, le 12 avril 1973 (numéro d'identité: 1973 04 12 226), demeurant à L-8086 Bertrange, 70, Cité Am Wenkel.

4. Madame Jacquie MUNHOWEN, chargée de cours, née à Luxembourg, le 13 avril 1976 (numéro d'identité: 1976 04 13 103), demeurant à L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines.

5.- Monsieur Joe MUNHOWEN, indépendant, né à Luxembourg, le 26 mars 1985 (numéro d'identité: 1985 03 26 056), demeurant à L-1726 Luxembourg, 7, rue Pierre Hentges.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

6.- Madame Christine MUNHOWEN, étudiante, née à Luxembourg, le 26 octobre 1989 (numéro d'identité: 1989 10 26 105), demeurant à L-3360 Leudelange, 28A, rue de Luxembourg.

Les comparants sub 3 à 6 étant ici représenté par les comparants sub 1 et 2 en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière DAJOJACHRI S.C.I., établie et ayant son siège social à L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 5.154, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2605 du 18 octobre 2013 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2863 du 14 novembre 2013.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent quatre mille soixante-dix-sept euros et trente-cinq cents (EUR 1.904.077,35.-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept euros (EUR 1.228.437.-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, à trois millions cent trente-deux mille cinq cent quatorze euros et trente-cinq cents (EUR 3.132.514,35.-) par l'émission de cent cinquante-cinq (155) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

L'intégralité des cent cinquante-cinq (155) parts sociales nouvelles est souscrite comme suit:

- Monsieur Paul MUNHOWEN, prénommé:

Soixante-dix-sept virgule cinquante parts sociales 77,50

- Madame Josée FISCHER, prénommée:

Soixante-dix-sept virgule cinquante parts sociales 77,50

TOTAL: Cent cinquante-cinq parts sociales 155,00

Toutes les cent cinquante-cinq (155) parts sociales sont intégralement libérées par les apports en nature suivants, dépendant de la communauté de biens existant entre les époux Paul MUNHOWEN et Josée FISCHER:

1) un appartement au rez-de-chaussée, sis à Las Chapas (Espagne), Costabella, Block 3, Conjunto Semarango Beach, inscrit au cadastre numéro 1 de Marbella comme suit:

Volume 1237, livre 176, folio 33, parcelle numéro 10.896 sous la référence 8309101UF3480N0032MG, représentant 1,90% des parties communes.

Titre de propriété

L'immeuble a été acquis par les apporteurs chacun à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Joaquin Maria CRESPO CANDELA, de résidence à Marbella, en date du 13 septembre 2010, sous le numéro 1463, enregistré au registre de la propriété de Marbella numéro 5, en date du 23 septembre 2010 sous le volume 2084, livre 602, folio 162.

Valeur

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

2) un duplex à la 2 ème et 3 ème étage, sis à Las Chapas (Espagne), Costabella, Block 3, Conjunto Semarango Beach, inscrit au cadastre numéro 1 de Marbella comme suit:

Volume 1237, livre 176, folio 39, parcelle numéro 10.899 sous la référence 8309101UF3480N0035EK, représentant 2,49% des parties communes.

Titre de propriété

L'immeuble a été acquis par les apporteurs chacun à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Rafael REQUENA CABO, de résidence à Marbella, en date du 14 décembre 2012, sous le numéro 5477, enregistré au registre de la propriété de Marbella numéro 5, en date du 15 février 2013 sous le volume 2098, livre 615, folio 57.

Valeur

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

3) un immeuble sis à Las Chapas (Espagne), Costabella, 7-D Conj. Residencial n°7, inscrit au cadastre numéro 1 de Marbella comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Volume 1290, livre 226, folio 107, parcelle numéro 14.116 sous la référence 8410113UF3481S0004ZZ, représentant 16,667% des parties communes.

Titre de propriété

L'immeuble a été acquis par les apporteurs chacun à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Emilio ITURMENDI MORALES, de résidence à Marbella, en date du 15 janvier 2002, sous le numéro 91, enregistré au registre de la propriété de Marbella numéro 1, en date du 6 mars 2002 sous le volume 1290, livre 226, folio 107.

Valeur

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de cinq cent un mille cinq cent trente-six euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 501.536,84.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

4) un immeuble sis à Las Chapas (Espagne), Costabella, 7-A Conj. Residencial n°7, inscrit au cadastre numéro 1 de Marbella comme suit:

Volume 1290, livre 226, folio 98, parcelle numéro 14.113 sous la référence 8410113UF3481S0001KK, représentant 16,666% des parties communes.

Titre de propriété

L'immeuble a été acquis par les apporteurs chacun à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Emilio ITURMENDI MORALES, de résidence à Marbella, en date du 20 novembre 2000, sous le numéro 4804, enregistré au registre de la propriété de Marbella numéro 1, en date du 18 décembre 2000 sous le volume 1290, livre 226, folio 98.

Valeur

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de trois cent mille euros (EUR 300.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

5) un immeuble, sis à Termino de Mijas (Espagne), Osunilla, inscrit au cadastre numéro 1 de Mijas comme suit:

Volume 1205, livre 427, folio 91, parcelle numéro 31.165 sous la référence 5420103UF5552S0001BY.

Titre de propriété

L'immeuble a été acquis par les apporteurs chacun à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Joaquin-Maria CRESPO CANDELA, de résidence à Marbella, en date du 11 novembre 2004, sous le numéro 4680, enregistré au registre de la propriété de Mijas numéro 1, en date du 30 novembre 2004 sous le volume 1460, livre 81, folio 36.

Valeur

L'immeuble est apporté pour une valeur totale de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

6) Dans un immeuble en copropriété sis à Leudelange, 28A, rue de Luxembourg, dénommé «Résidence CHIARA», inscrit au cadastre de la commune de Leudelange, section A de Leudelange, sous le numéro 1824/7386, lieu-dit «rue de Luxembourg», place (occupée) bâtiment état futur achèvement, d'une contenance de huit ares 74 centiares:

a) le lot inscrit au cadastre sous le numéro 003.A.C.81,

soit une cave(s)/garage intérieur au premier sous-sol, d'une surface utile d'après cadastre de 51,35 m2,

avec quatre-vingt-huit virgule trois cent dix millièmes (88,310/1.000e) dans les parties communes dudit immeuble;

b) le lot inscrit au cadastre sous le numéro 004.A.A.00,

soit un appartement/terrasse(s) au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 130,90 m2,

avec trois cent quatre-vingt-onze virgule cent soixante-dix millièmes (391,170/1.000e) dans les parties communes dudit immeuble;

c) le lot inscrit au cadastre sous le numéro 006.B.U.00,

soit un jardin au rez-de-chaussée, d'une surface utile d'après cadastre de 213,12 m2,

avec un millième (1,000/1.000e) dans les parties communes dudit immeuble;

d) le lot inscrit au cadastre sous le numéro 007.C.U.00,

soit un emplacement extérieur au niveau 00, d'une surface utile d'après cadastre de 12,50 m2,

avec dix virgule sept cent cinquante millièmes (10,750/1.000e) dans les parties communes dudit immeuble.

Tels et ainsi que ces lots sont plus amplement décrits aux termes d'un acte de base avec règlement de copropriété reçu par le notaire Gérard LECUIT, le 27 février 2008, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 31 mars 2008, volume 1633, numéro 74.

Titre de propriété

Les lots prédésignés ont été acquis par l'apporteur Madame Josée FISCHER, prénommée, à concurrence d'une moitié indivise en vertu d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Gérard LECUIT, le 8 mars 2008, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 31 mars 2008, volume 1633, numéro 75.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Aux termes d'un contrat de mariage reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2013, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 28 juin 2013, volume 2550, numéro 40 et au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 2 juillet 2013, volume 1970, numéro 94, les époux Paul MUNHOWEN et Josée FISCHER ont adopté le régime de la communauté de biens universelle, de sorte que la moitié indivise de Madame Josée FISCHER dans les lots prédésignés sont tombés dans la communauté de biens stipulée entre époux.

Valeur

La moitié (1/2) indivise desdits lots est évaluée à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-euros et cinquante-et-un cents (EUR 282.540,51.-).

Les gérants de la Société, ainsi que les autres associés, reconnaissent la valeur et l'évaluation des apports effectués.

Clauses et conditions des apports immobiliers

1. Les apporteurs déclarent que les immeubles sont apportés francs et libres de toutes dettes, privilèges, et hypothèques.

2. Par l'effet du présent acte, la Société sera propriétaire des immeubles et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

3. La Société reprendra les immeubles apportés dans l'état où ils se trouvent et se comportent à la date de ce jour, sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans les désignations cadastraux et les contenances indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la Société, sans répétition de part ni d'autre.

4. Les immeubles sont apportés avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

Sur interpellation afférente par le notaire soussigné, les apporteurs déclarent expressément qu'ils n'ont personnellement créés aucune servitude et qu'à leurs connaissances, il n'existe pas de servitudes à charge des immeubles faisant l'objet du présent apport.

5. La Société est tenue de respecter les baux, soit verbaux, soit écrits pouvant exister et est par contre subrogée à partir de l'entrée en jouissance dans les droits des apporteurs contre les locataires.

6. A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, taxes, contributions et charges auxquels l'objet de l'apport est ou pourra être assujetti, sont à la seule charge de la Société.

Les apporteurs certifient expressément au notaire soussigné, sur base de pièces à l'appui, ce qui est valablement reconnu par le notaire soussigné, que les immeubles présentement apportés à la Société ne sont grevés d'aucune dette.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions cent trente-deux mille cinq cent quatorze euros et trente-cinq cents (EUR 3.132.514,35.-) représenté par deux cent cinquante-cinq (255) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MUNHOWEN, J. FISCHER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 1 er juillet 2014 LAC/2014/30228. Reçu: six mille deux cent vingt-cinq euros deux cents 0,50 % 1.412,70 / 5,00 % 3.774,82 / 2/10 1.037,50 / 6.225,02.

Le Receveur (signé): THILL.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par les présentes que le numéro d'identité de la société civile immobilière DAJOJACHRI S.C.I. est le 2013 70 01 404.

Luxembourg, le 21 août 2014.

- POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138894/178.

(140157614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142249/10.

(140161390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Line2Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142252/10.

(140161646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Arzachena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.940.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 août 2014

1. Démission d'un administrateur de la société

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Romain Bontemps de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 15 juillet 2014.

2. Nomination d'un administrateur

Les actionnaires nomment Madame Brigitte Laschet, demeurant professionnellement 1, rue Peternelchen à L-2370 Howald, administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

3. Renouvellement des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric Lux et Gérard Lopez Fojaca étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

4. Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué

Les actionnaires donnent l'autorisation au conseil d'administration pour renouveler le mandat des administrateurs-délégués de Messieurs Eric Lux et Gérard Lopez Fojaca pour une durée de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2020.

5. Renouvellement du mandat du commissaire de la société

Le mandat du commissaire Compliance & Control étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale se tenant en 2020.

6. Changement de domicile d'un administrateur

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Gérard Lopez, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014141939/34.

(140161107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Charleston Infrastructure II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.073.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014138824/11.

(140157573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

LMC-County SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3640 Kayl, 80-82, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.493.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Lucien ENGELBERG, ingénieur électricien, né à Dudelange, le 7 juillet 1960, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu, et

2.- Madame Monika LEHMANN (actuellement inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme ENGELBERG-LEHMANN), employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 10 août 1966, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "LMCCounty SCI" , établie et ayant son siège social à L-3640 Kayl, 84, rue du Faubourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 4.493, constituée suivant acte sous seing privé en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1743 du 1 er août 2011,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier alinéa à l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (nouveau dernier alinéa).** Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par les gérants:

- Monsieur Lucien ENGELBERG, et
- Madame Monika LEHMANN.»

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie la décision de transférer l'adresse du siège social vers L-3640 Kayl, 80-82, rue du Faubourg, conformément à la décision prise par la gérance en date du 8 janvier 2013.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lucien ENGELBERG, Monika LEHMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2014. Relation GRE/2014/3413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014139077/41.

(140157404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mikado S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.231.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014142281/10.

(140161533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

JEM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.381.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Il résulte d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris (ci-après le «Tribunal») en date du 19 décembre 2013 que:

«Vu les dispositions du Paragraphe 1 de l'article 3 du Règlement (CE) 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité,

Le Tribunal, après en avoir délibéré et après communication de 4a procédure au ministère public,

Statuant par jugement contradictoire en premier ressort,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la:

JEM Lux S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159381, au 34b, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Nomme M. Guy Elmalek, juge-commissaire.

Désigne la SELAFA MJA en la personne de Maître Lucile Jouve, 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, mandataire judiciaire liquidateur.

Dit n'y avoir lieu à nomination d'un commissaire-priseur judiciaire.

Fixe la date de cessation des paiements au 06/12/2013 qui correspond à la date du dépôt de la déclaration de cessation des paiements.

Invite le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel ou les salaries s'il en existe à désigner au sein de l'entreprise un représentant dans les conditions prévues par les articles L.621-4 et L-621-6 du Code de commerce à communiquer le nom et l'adresse de ce représentant au greffe.

Fixe à 1 an le délai au terme duquel la clôture de cette procédure devra être examinée en application de l'article L-644-5 du Code de commerce et invite les parties à se présenter à l'audience publique du 18 décembre 2014 à 14h15.

Fixe le délai de déclaration des créances imparti aux créanciers à deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

Fixe le délai de déclaration des créances par le mandataire à 7 mois à compter du terme imparti aux créanciers pour déclarer leurs créances.

Dit que le présent jugement est exécutoire de plein droit

Dit que les dépens du présent jugement, ainsi que les frais de publicité et de notification à venir seront portés en frais de liquidation judiciaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2014.

Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014137247/41.

(140155806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Omnium Technic Building Operations Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 22.842.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den sechsundzwanzigsten August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen", eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 22.842, mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 9, rue Guillaume J. Kroll, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 9. Mai 1985 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, Nummer 181 vom 21. Juni 1985.

Die Satzung wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäß notariellen Urkunde vom 3. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 669 vom 31. Dezember 1996.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Cheryl Geschwind, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Marie Kaiser, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herr Pierre-Emile Kieffer, diplomierter Ingenieur, mit Berufsanschrift in L-1882 Luxemburg, 9, rue Guillaume J. Kroll.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung

1. Löschung von 12 Gesellschaftsanteilen, welche von der Gesellschaft selbst gehalten werden;
2. Umwandlung in Euro und Abschaffung des Nominalwertes der Gesellschaftsanteile;
3. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 29.747,22;
4. Abänderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung;
5. Verlängerung der Dauer der Gesellschaft auf eine unbeschränkte Zeit;
6. Abänderung von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung;
7. Sonstiges.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Geschäftsanteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Versammlungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche den Gesellschaftern bekannt ist, zu beschließen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und zur vorstehenden Tagesordnung beschlussfähig ist.

Es werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt zwölf (12) Gesellschaftsanteile, welche durch die Gesellschaft selbst gehalten werden, zu löschen.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von zwei Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 2.500.000,-) auf einundsechzigtausendneunhundertdreiundsiebzig Euro und achtunddreißig Cent (EUR 61.973,38) umzuwandeln und den Nominalwert der existierenden Gesellschaftsanteile abzuschaffen. Hinzukommt, dass die Generalversammlung feststellt, dass das genehmigte Kapital erloschen ist.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dritter Beschluss:

Infolge der Löschung der zwölf (12) Gesellschaftsanteile, beschließt die Generalversammlung das Gesellschaftskapital um neunundzwanzigtausendsiebenhundertsiebenundvierzig Euro und zweiundzwanzig Cent (EUR 29.747,22) herabzusetzen, um es auf die Summe von zweiunddreißigtausendzweihundertsechsundzwanzig Euro und sechszehn Cent (EUR 32.226,16), eingeteilt in dreizehn (13) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert, zu bringen.

Vierter Beschluss:

Angesichts der oben aufgeführten Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 6 der Gesellschaftssatzung abzuändern. Letzterer wird wie folgt lauten:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf die Summe von zweiunddreißigtausendzweihundertsechsundzwanzig Euro und sechszehn Cent (EUR 32.226,16), eingeteilt in dreizehn (13) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert, festgelegt.

Sämtliche Anteile verbriefen dieselben Rechte und Pflichten."

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Dauer der Gesellschaft auf eine unbeschränkte Zeit festzulegen.

Sechster Beschluss:

Folglich, beschließt die Generalversammlung Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern. Letzterer wird wie folgt lauten:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden."

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Vertreter der Komparenten, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. GESCHWIND, M. KAISER, P.-E. KIEFFER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 28 août 2014. LAC / 2014 / 40045. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL Irène.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 4. September 2014.

Référence de publication: 2014139149/81.

(140157523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Sit-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4448 Soleuvre, 15, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 76.338.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIT-NET S.A., ayant son siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, Avenue des Bains, constituée suivant acte notarié du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748, du 11 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph CESARINI, employé privé, demeurant à L-3449 Dudelange, 4, rue Pierre Dupong.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean KAYSER, comptable, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph CESARINI, employé privé, demeurant à L-3449 Dudelange, 4, rue Pierre Dupong.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social avec effet immédiat à l'adresse suivante L-4448 Soleuvre, 15, rue Pierre Frieden.

2) Modification en conséquence de l'article 2, première phrase, des statuts de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations des actionnaires représentés pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-4448 Soleuvre, 15, rue Pierre Frieden.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). «Le siège social est établi dans la commune de Sanem.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. KAYSER, J. CESARINI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 août 2014. Relation: REM/2014/1832. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 04 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139250/47.

(140157495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

L'Eco-Invest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

L'an deux mil quatorze, le quinze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société «L'Eco-Invest Lux», ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industriel, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 24 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 29 novembre 1979,

immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 16.923 (la «Société»).

L'assemblée élit comme Présidente Madame Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social au 3, rue de la Libération L-8245 Mamer et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

3.- Divers.

(ii) Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale transfère le siège social au 3, rue de la Libération L-8245 Mamer et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1 er alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.»

Seconde résolution:

L'assemblée générale modifie l'objet social par l'ajout, et modifie par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objets tant pour son propre compte que pour le compte de tiers /participations, seule ou en association:

(1) - la conception, l'achat, la vente, l'échange, la négociation, l'expertise, la location, la représentation et la promotion de tous biens mobiliers ou immobiliers.

(2) - l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la gestion, la gestion, la fonction de syndic respectivement d'administrateur de biens et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles bâtis ou non;

(3) - l'exploitation d'une entreprise générale,

- la réalisation de tous travaux publics et privés, d'entretien, de dépannage et de mise en conformité,

- l'activité de consultance dans le domaine de la construction ainsi que le pilotage, la surveillance, la coordination de chantiers de construction;

(4) - l'exploitation de station services (notamment d'huiles et de graisses industrielles);

(5) - l'exploitation d'un garage, la conception, l'achat, la réparation, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur, le remorquage respectivement le transport de tous véhicules automoteurs et de machines/engins forestiers, agricoles, de jardinage et industriels et d'accessoires y relatifs;

(6) - l'exécution de travaux forestiers, agricoles et de jardinage;

(7) - l'import /export de matériel et marchandises en tous genre.

La société pourra accomplir dans ce cadre la prestation de services techniques, industriels, artisanaux, commerciaux et administratifs pour toutes les activités ci-avant et

(8) - toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties et elle pourra également octroyer des crédits rémunérés ou non à ses actionnaires ou à des tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'exploitation ou le développement.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à neuf cent cinquante-et-un euros (951.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: G.NUCERA, V.PIERRU, P.DECKER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. Relation: LAC/2014/23334. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27.05.2014.

Référence de publication: 2014139058/88.

(140158001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Compact A.G, Société Anonyme,

(anc. Compact A.G. SPF).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünften Tag des Monats August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung") der Aktiengesellschaftqualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen „COMPACT A.G. S.PF", mit Sitz in L-2120 Luxemburg, 16, Allée Marconi, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 15111, (die „Gesellschaft"), abgehalten.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert MULLER, mit damaligen Amtssitz zu Niederkerschen (Grossherzogtum Luxemburg), am 6. Juni 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 201 vom 17. September 1977,

und die Statuten der Gesellschaft (die „Statuten") wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 252 vom 5. Februar 2010.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Aufgabe rückwirkend ab dem 1.Januar 2014 des Statuts einer Société de Gestion de Patrimoine Familial („SPF"); Streichung aus dem Gesellschaftervertrag auf jeglichen Verweis an das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Gründung einer Société de Gestion de Patrimoine Familial („SPF");

2. Abänderung von Artikel 4 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Der Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente, Marken, Warenzeichen, Lizenzen und andere Immaterialgüterrechte erwerben, verwerten, gewähren und veräußern. Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen und kann Schuldinstrumente sowie nicht verzinsliche PEC, CPEC, Wertpapiere, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheine und andere Wertpapiere ausgeben.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher, auch immaterieller Güter und Rechte vornehmen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesem dienen können."

3. Abänderung rückwirkend ebenfalls ab dem 1. Januar 2014 der Bezeichnung der Gesellschaft von „COMPACT A.G. SPF" auf „COMPACT A.G.".

4. Anpassung von Artikel 1 des Gesellschaftervertrages wie folgt:

„Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung" COMPACT A.G.", hiernach die „Gesellschaft", an."

5. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmitteilungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, rückwirkend auf den 1. Januar 2014:

- den Statut einer Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) („SPF") aufzugeben, und

- jeglichen Verweis an das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Gründung einer Gesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („SPF") aus dem Gesellschaftervertrag zu streichen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für Artikel 4 der Statuten den in der Tagesordnung unter Punkt 2) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, ebenfalls rückwirkend zum 1. Januar 2014, die Bezeichnung der Gesellschaft von „COMPACT A.G. SPF" auf „COMPACT A.G." abzuändern.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschließt die Versammlung Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung "COMPACT A.G.", (hiernach die „Gesellschaft"), an."

Fünfter Beschluss

Die Versammlung stellt fast, dass die Postleitzahl der Adresse des Gesellschaftssitzes falsch beim Handels- und Firmenregister eingetragen ist und beschließt dieselbe zu berichtigen und sie beim besagten Handels- und Firmenregister einzutragen unter L-2120 Luxemburg.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendeinhundert Euro (1.100,- EUR).

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138861/110.

(140157507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Logisnet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 32, quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 150.422.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Felisberta DA SILVA, gérante, demeurant à L-7590 Beringen, 41, rue d'Ettelbruck.

La comparante déclare être la seul et unique associée de la société à responsabilité limitée Logisnet S.à r.l., ayant son siège social à L-7432 Gosseldange, 36, rue de Mersch, constituée suivant acte notarié du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255 du 5 février 2010.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'elle suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.».

Deuxième résolution

L'associée unique prend acte du changement de l'adresse privée du gérant unique à L-7590 Beringen, 41, rue d'Ettelbruck.

Déclaration

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1 er février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DA SILVA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 août 2014. Relation: REM/2014/1831. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 04 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139078/41.

(140157677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 20 août 2014 (L140149898)

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014138406/16.

(140156982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Dreieck, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.076.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2014 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat, de leurs fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Marc Crohain, né le 10 novembre 1956 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Avenue des Communautés, 100, B-1200 Bruxelles, Belgique,

- Monsieur Frédéric van Marcke de Lummen, né le 25 mai 1965 à Ixelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Avenue des Communautés, 100, B-1200 Bruxelles, Belgique,

- Monsieur Gabriel Uzgen, né le 14 février 1968 à Ankara, Turquie, ayant son adresse professionnelle à Avenue des Communautés, 100, B-1200 Bruxelles, Belgique,

Il résulte également desdites résolutions que la Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Marc Crohain, prénommé,

- Monsieur Frédéric van Marcke de Lummen, prénommé,

- Monsieur Gabriel Uzgen, prénommé,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2014.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2014142060/37.

(140161908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GFI Software TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 188.688.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, née le 12 avril 1984 à Nancy (France), demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Luis AGUERRE ENRIQUEZ, Doctor en Derecho, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée lui délivrée le 22 août 2014, ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

En date du 17 juillet 2014, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 1665/2014 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juillet 2014, relation:LAC/2014/34317, l'assemblée générale extraordinaire (l'"Acte Notarié") de la société "GFI Software TopCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188688, non encore déposé 2014 audit Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il ressort de l'Acte Notarié que par suite d'une erreur matérielle contenue dans la version française uniquement, la troisième résolution de la version française devrait se lire comme suit:

"L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social …….

(…..)

Les parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

(i) quatre-vingt-huit mille cent soixante-treize (88,173) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie I, (x) quatre-vingt-huit mille cent soixante-quatre (88,164) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur d'un euro (EUR 1), ont été souscrites par Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., une société en commandite constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4326350 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, représentée par Anne-Laure Giraudeau, Avocat, préqualifiée, en vertu d'une procuration donné à New-York, N.Y., US., le 8 juillet 2014 par acte sous-seing privé, pour un prix de huit cent quatre-vingt-un mille six cent quarante-neuf euro (EUR 881,649).

(….)

(i) cent cinquante mille neuf cent cinquante-six (150,956) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie I, (x) cent cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (150,955) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1), ont été souscrites par Bessemer Venture Partners VII, L.P., une société en commandite organisée et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandites Exemptées des Iles Caïmans sous le numéro MC-20197 et ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands, susmentionné, représenté par Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé le 16 juillet 2014 à Larchmont (NY, Etats-Unis d'Amérique), pour un prix d'un million cinq cent neuf mille cinq cent cinquante et un euro (EUR 1,509,551).

(….)"

Toutes les autres dispositions figurant à l'Acte Notarié demeureront inchangées.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, èsqualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40796. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138985/68.

(140157975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of August;

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the Federal Republic of Germany "AVEY GmbH", established and having its registered office in D-10629 Berlin, 49, Leibnizstrasse, registered with the Trade Register of the District Court Berlin (Charlottenburg) under number HRB 113653 B,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", in voluntary liquidation, established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 131583, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on August 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2319 of October 16, 2007,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Jean-Joseph WAGNER, on January 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1285 of May 23, 2012;

- That the Company has been put into voluntary liquidation and that the private limited liability company "FIBETRUST S.à r.l.", established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 165965, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the said notary Carlo WERSANDT, on July 30, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That on August 12, 2014, the Sole Partner has resolved to approve the report of the liquidator dated August 12, 2014 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on August 12, 2014 (the "Liquidation Accounts") and to appoint the private limited liability company "UHY Fibetrust S.à r.l.", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I er , registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 35966, as auditor (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor;

- That on August 21, 2014, the Auditor has provided the Liquidator and the Sole Partner with the closing accounts dated August 12, 2014 (the "Closing Accounts") together with the report of the Auditor dated August 14, 2014, (the "Report of the Auditor");

- That the Sole Partner of the Company has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Sole Partner acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne variertur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Sole Partner resolves to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Sole Partner resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the Sole Partner, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Sole Partner decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the same place for the benefit of all it may concern.

Sixth resolution

The Sole Partner declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne "AVEY GmbH", établie et ayant son siège social à D-10629 Berlin, 49, Leibnizstrasse, inscrite au Registre de Commerce du Tribunal d'instance Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRB 113653 B,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sous le numéro 131583, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319 du 16 octobre 2007,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, le 17 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1285 du 23 mai 2012;

- Que la Société a été mise en liquidation volontaire et que la société à responsabilité limitée "FIBETRUST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165965, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT, le 30 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le 12 août 2014, lors d'une prise de résolutions l'Associé Unique a approuvé le rapport du liquidateur daté du 12 août 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 12 août 2014 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I er , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

- Que le 21 août 2014, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et à l'Associé Unique les comptes de clôture datés du 12 août 2014 (les "Comptes de Clôture") et le rapport du Commissaire à la Liquidation daté du 14 août 2014 (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation");

- Que l'Associé Unique de la Société a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Associé Unique approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Associé Unique décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, à l'Associé Unique, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

L'Associé Unique déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Après lecture du présent acte au Mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. LAC/2014/40231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139049/154.

(140157364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

AH Courtage en Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.446.

L'an deux mille quatorze,

le vingt et un août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- La société «BUREAU COMPTABLE & FISCAL GRASER S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 19, Zare-Ouest, L-4384 Ehlerange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 118,

ici représentée par:

Monsieur Armand HAMLING, employé privé, avec adresse professionnelle au 54, rue d'Esch, L-3921 Mondercange,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, avec pouvoir de signature individuelle en conformité avec l'article neuf (9) de ses statuts.

2.- Monsieur Philippe HERR, courtier en assurances, demeurant au 33, cité Jos Brebsom, L-4046 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles parties comparantes sont les deux (2) seuls et uniques associés (les «Associés») de la société «AH Courtage en Assurances» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 54, rue d'Esch, L-3921 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 446, constituée originairement sous la dénomination de «GRASER & HERR COURTIERS S.à r.l.» suivant acte notarié dressé en date du 07 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 690 du 20 mars 2008.

Les statuts de la Société pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 19 mars 2013, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 15 mai 2013, sous le numéro 1147 et page 55010.

Lesquels Associés, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, à un montant de CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (57'500.- EUR) qui sera dès lors représenté par quatre cent soixante (460) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre trois cent soixante (360) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de souscrire les trois cent soixante (360) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société, soit la société «BUREAU COMPTABLE & FISCAL GRASER S.A.», à concurrence de soixante-douze (72) nouvelles parts sociales et Monsieur Philippe HERR, à concurrence de deux cent quatre-vingt-huit (288) nouvelles parts sociales et DECIDENT de libérer la totalité de ces nouvelles parts sociales ainsi émises par la Société par incorporation au capital social de la somme de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) à prélever sur les résultats reportés de la Société qui s'élèvent actuellement à QUARANTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS et QUATRE-VINGTS CENTS (45'298,80 EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de la Société arrêté au 30 juin 2014.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, les deux (2) seuls associés, savoir:

(i) la société «BUREAU COMPTABLE & FISCAL GRASER S.A.», prénommée, désormais propriétaire de quatre-vingt-douze (92) parts sociales de la Société et

(ii) Monsieur Philippe HERR, prénommé, propriétaire désormais de trois cent soixante-huit (368) parts sociales de la même Société,

ont décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel article CINQ (5) aura dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit et émis de la société est fixé à CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (57'500.- EUR) représenté par quatre cent soixante (460) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) toutes intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et de même en sa qualité de mandataire, la même personne a signé avec Nous notaire soussigné le présent procès-verbal.

Signé: A. HAMLING, P. HERR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 août 2014. Relation: EAC/2014/11480. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138776/72.

(140157475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.571.726.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of September.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Belron International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 177.493, being the sole shareholder and holding all the one hundred thousand (100,000) shares in issue in Belron OPS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156.237, incorporated under the name Belron NS S.à r.l. on 20 October 2010 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 25 November 2010 under number 2575

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 1 August 2014.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 th December 2014, published in the Mémorial on 11 th February 2014 under number 372.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

Reduction of the issued share capital of the Company from one billion five hundred eighty-two million one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,582,126,000) to one billion five hundred seventy-one million seven hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,571,726,000) by reduction of the nominal value of the shares of the Company from fifteen thousand eight hundred twenty-one Euro twenty-six Euro cents (EUR 15,821.26) per share to fifteen thousand seven

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

hundred seventeen Euro twenty-six Eurocent (EUR 15,717.26) per share; payment of the amount corresponding to the reduction of the nominal value of the shares to the sole shareholder; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to reduce the share capital of the Company from one billion five hundred eighty-two million one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,582,126,000) to one billion five hundred seventy-one million seven hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,571,726,000) by reduction of the nominal value of the shares of the Company from fifteen thousand eight hundred twenty-one Euro twenty-six Euro cents (EUR 15,821.26) per share to fifteen thousand seven hundred seventeen Euro twenty-six Eurocent (EUR 15,717.26) per share.

The sole shareholder resolved to pay an amount of ten million four hundred thousand Euro (EUR 10,400,000) corresponding to the decrease of the nominal value of the shares to the sole shareholder.

The sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one billion five hundred seventy-one million seven hundred twenty-six thousand Euro (EUR 1,571,726,000) divided into one hundred thousand (100,000) Shares with a par value of fifteen thousand seven hundred seventeen Euro twenty-six Euro cent (EUR 15,717.26) each."

All items on the agenda have thus been resolved on.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at [ ] Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Belron International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.493, étant l'associé unique et détenant l'intégralité des cent mille (100.000) parts sociales émises dans Belron OPS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.237, constituée sous la dénomination Belron NS S.à r.l. le 20 octobre 2010 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 25 novembre 2010 sous le numéro 2575,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1er août 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 décembre 2013, publié au Mémorial le 11 février 2014 sous le numéro 372.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, permettant ainsi à celui-ci de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Réduction du capital social émis de la Société d'un milliard cinq cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-six mille euros (1.582.126.000 EUR) à un milliard cinq cent soixante-et-onze millions sept cent vingt-six mille euros (1.571.726.000 EUR) par une réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de quinze mille huit cent vingt-et-un euros et vingt-six centimes (15.821,26 EUR) par part sociale à quinze mille sept cent dix-sept euros et vingt-six centimes (15.717,26 EUR) par part sociale; paiement du montant correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts sociales à l'associé unique; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique a adopté la résolution suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé de réduire le capital social de la Société d'un milliard cinq cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-six mille euros (1.582.126.000 EUR) à un milliard cinq cent soixante-et-onze millions sept cent vingt-six mille euros (1.571.726.000 EUR) par une réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de quinze mille huit cent vingt-et-un euros et vingt-six centimes (15.821,26 EUR) par part sociale à quinze mille sept cent dix-sept euros et vingt-six centimes (15.717,26 EUR) par part sociale.

L'associé unique a décidé de payer un montant de dix millions quatre cent mille euros (10.400.000 EUR) correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts sociales à l'associé unique.

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un milliard cinq cent soixante-et-onze millions sept cent vingt-six mille euros (1.571.726.000 EUR) divisé en cent mille (100.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de quinze mille sept cent dix-sept euros et vingt-six centimes (15.717,26 EUR) chacune.»

Une résolution a donc été adoptée pour l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou lui seront facturés en raison du présent acte, sont estimés à [ ] euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: HOSS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/09/2014. Relation: EAC/2014/11718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03/09/2014.

Référence de publication: 2014138800/112.

(140157403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Data Center Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.122,22.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.770.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Data Services S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.140; and

- ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379,

here represented by Flora Gibert, Notary's employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

I. The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of Data Center Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.770, incorporated by a

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 26 July 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2267, page 108799 on 12 September 2012 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 19 December 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 398, page 19098 on 13 February 2014.

IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents (EUR 123,061.11) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents (EUR 123,061.11) to an amount of two hundred forty-six thousand one hundred and twenty-two Euros and twenty-two Cents (EUR 246,122.22), by the issue of twelve million three hundred and six thousand one hundred and eleven (12,306,111) shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Shares, as follows:

- four million five hundred and sixty-seven thousand nine hundred and sixty-nine (4,567,969) New Shares by Data Services S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.140 ("Data Services"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of one million five hundred and forty-five thousand two hundred and twelve Euros and thirteen Cents (EUR 1,545,212.13), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Services against the Company of an aggregate amount of one million five hundred and ninety thousand eight hundred ninety-one Euros and eighty-two Cents (EUR 1,590,891.82); and

- seven million seven hundred and thirty-eight thousand one hundred and forty-two (7,738,142) New Shares by ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379 ("ColData"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of three million one hundred and seven thousand four hundred and forty-nine Euros and twenty-eight Cents (EUR 3,107,449.28), by a contribution in kind consisting of a receivable held by ColData against the Company of an aggregate amount of three million one hundred and eighty-four thousand eight hundred and thirty Euros and seventy Cents (EUR 3,184,830.70);

2. Decision to allocate an amount of twelve thousand three hundred and six Euros and eleven Cents (EUR 12,306.11) from the share premium account to the legal reserve of the Company;

3. Subsequent amendment of the Article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents (EUR 123,061.11) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-three thousand sixty-one Euros and eleven Cents (EUR 123,061.11) to an amount of two hundred forty-six thousand one hundred and twenty-two Euros and twenty-two Cents (EUR 246,122.22), by the issue of twelve million three hundred and six thousand one hundred and eleven (12,306,111) New Shares, together with share premium.

Subscription / Payment

Data Services, represented as stated hereabove, declares to subscribe for four million five hundred and sixty-seven thousand nine hundred and sixty-nine (4,567,969) New Shares (the "Data Services New Shares"), and to make payment in full for such Data Services New Shares, together with an aggregate share premium of one million five hundred and forty-five thousand two hundred and twelve Euros and thirteen Cents (EUR 1,545,212.13), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Services against the Company of an aggregate amount of one million five hundred and ninety thousand eight hundred ninety-one Euros and eighty-two Cents (EUR 1,590,891.82).

ColData, represented as stated hereabove, declares to subscribe for seven million seven hundred and thirty-eight thousand one hundred and forty-two (7,738,142) New Shares (the "ColData New Shares"), and to make payment in full for such ColData New Shares, together with an aggregate share premium of three million one hundred and seven thousand four hundred and forty-nine Euros and twenty-eight Cents (EUR 3,107,449.28), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Services against the Company of an aggregate amount of three million one hundred and eighty-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

four thousand eight hundred and thirty Euros and seventy Cents (EUR 3,184,830.70) (the "ColData Contribution in Kind" and together with the Data Services Contribution in Kind, the "Contributions in Kind").

Data Services and ColData, represented as stated hereabove, further declare that the value of the Contributions in Kind has been certified by a valuation report issued by the sole manager of the Company on 20 August 2014 (the "Report") at the aggregate amount of four million seven hundred and seventy-five thousand seven hundred and twenty-two euros and fifty-two cents (EUR 4,775,722.52).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Data Services and ColData, represented as stated hereabove, further declare that there exists no impediments to the free transferability of their receivables to the Company.

Data Services and ColData, represented as stated hereabove, finally declare that the Data Services Contribution in Kind and ColData Contribution in Kind are to be allocated as follows:

	Allocation to the nominal share capital account of the Company	Allocation to the share premium reserve account of the Company	TOTAL
Data Services Contributions	EUR 45,679.69	EUR 1,545,212.13	EUR 1,590,891.82
ColData Contributions	EUR 77,381.42	EUR 3,107,449.28	EUR 3,184,830.70
TOTAL	EUR 123,061.11	EUR 4,652,661.41	EUR 4,775,722.52

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the amount of four million six hundred and fifty-two thousand six hundred and sixty-one euros and forty-one cents (EUR 4,652,661.41) allocated to the share premium reserve account of the Company shall be diluted amongst all shares in issue and shall constitute a distributable reserve of the Company available for distribution.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to allocate an amount of twelve thousand three hundred and six Euros and eleven Cents (EUR 12,306.11) from the share premium reserve account to the legal reserve of the Company and ACKNOWLEDGE that the share premium reserve account of the Company will be reduced accordingly.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 246,122.22 (two hundred forty-six thousand one hundred and twenty-two Euros and twenty-two Cents), represented by twenty-four million six hundred and twelve thousand two hundred and twenty-two (24,612,222) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Data Services S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.140; et

- ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de Data Center Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.137, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2267, page 108799 du 12 septembre 2012 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 398, page 19098 du 13 février 2014.

IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et onze centimes (EUR 123.061,11) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et onze centimes (EUR 123.061,11) à un montant de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux centimes (EUR 246.122,22), par l'émission de douze millions trois cent six mille cent onze (12.306.111) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- quatre millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent soixante-neuf (4.567.969) Nouvelles Parts Sociales par Data Services S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.140 («Data Services»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant d'un million cinq cent quarante-cinq mille deux cent douze euros et treize centimes (EUR 1.545.212,13), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Data Services contre la Société d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1.590.891,82); et

- sept millions sept cent trente-huit mille cent quarante-deux (7.738.142) de Nouvelles Parts Sociales par ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379 («ColData»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trois millions cent sept mille quatre cent quarante-neuf euros et vingt-huit centimes (EUR 3.107.449,28), par un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de trois millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente euros et soixante-dix centimes (EUR 3.184.830,70);

2. Décision d'allouer un montant de douze mille trois cent six euros et onze centimes (EUR 12.306,11) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société;

3. Modification subséquente de l'Article 5 (Capital Social) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

4. Divers

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et onze centimes (EUR 123.061,11) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille soixante-et-un euros et onze centimes (EUR 123.061,11) à un montant de deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux centimes (EUR 246.122,22), par l'émission de douze millions trois cent six mille cent onze (12.306.111) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission.

Souscription / Libération

Data Services, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à quatre millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent soixante-neuf (4.567.969) Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de Data Services») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de Data Services, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant d'un million cinq cent quarante-cinq mille deux cent douze euros et treize centimes (EUR 1.545.212,13), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Data Services contre la Société d'un montant total d'un million

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1.590.891,82) (l'«Apport en Nature de Data Services» et ensemble avec l'Apport en Nature de ColData, les «Apports en Nature»).

ColData, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à sept millions sept cent trente-huit mille cent quarante-deux (7.738.142) Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de ColData») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de ColData, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de trois millions cent sept mille quatre cent quarante-neuf euros et vingt-huit centimes (EUR 3.107.449,28), par un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de trois millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente euros et soixante-dix centimes (EUR 3.184.830,70).

Data Services et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent ensuite que la valeur des Apports en Nature été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le gérant unique de la Société le 20 août 2014 (le «Rapport») à un montant total de quatre millions sept cent soixante-quinze mille sept cent vingt-deux euros et cinquante-deux centimes (EUR 4.775.722,52). Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Data Services et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent également qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre apport en nature de leur créance à la Société.

Data Services et ColData, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent finalement que l'Apport en Nature de Data Services et l'Apport en Nature de ColData sont à allouer comme suit:

	Allocation au compte capital social de la Société	Allocation au compte réserve prime d'émission de la Société	TOTAL
Apport en Nature de Data Services	EUR 45.679,69	EUR 1.545.212,13	EUR 1.590.891,82
Apport en Nature ColData	EUR 77.381,42	EUR 3.107.449,28	EUR 3.184.830,70
TOTAL	EUR 123.061,11	EUR 4.652.661,41	EUR 4.775.722,52

Les Associés RECONNAISSENT que le montant de quatre millions six cent cinquante-deux mille six cent onze euros et quarante-et-un centimes (EUR 4.652.611,41) alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société est dilué entre toutes les parts sociales en circulation et constitue une réserve distribuable de la Société disponible pour distribution.

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'allouer un montant de douze mille trois cent six euros et onze centimes (EUR 12.306,11) du compte réserve de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société et RECONNAISSENT que le compte réserve de prime d'émission de la Société sera réduit en conséquence.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 5 (Capital Social) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 246.122,22 (deux cent quarante-six mille cent vingt-deux euros et vingt-deux centimes), représenté par vingt-quatre millions six cent douze mille deux cent vingt-deux (24.612.222) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.000,-.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40707. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014138882/246.

(140157703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Electra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 135.783.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Monika ENGELBERG-LEHMANN, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 10 août 1966, demeurant à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Electra Sàrl", avec siège social à L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 135.783, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 26 février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Electra Sàrl"

Art. 3. La société a pour objet l'étude et la réalisation d'installations électriques, l'exploitation d'un atelier d'électricien, la vente et la réparation de matériels et d'articles de la branche, ainsi que toutes études de nouvelles installations dans les domaines déjà énoncés. Elle est en outre autorisée à travailler sur les installations de courant faible et plus particulièrement sur tout ce qui est installations de détection incendie, installations intrusion, installations de surveillance caméras, installations parabole et toutes installations audiovisuelles et de télécommunication.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale.

Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par:

- Monsieur Lucien ENGELBERG, gérant technique et
- Madame Monika LEHMANN, gérant administratif.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monika ENGELBERG-LEHMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2014. Relation GRE/2014/3411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014138924/117.

(140157423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

---

e-shelter Munich 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.790.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 17, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 138785,

here represented by Mrs Clara Herrenschmidt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 August 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of e-shelter Munich 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 17, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 138790 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Jean-Joseph Wagner on 16 May 2008 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1479, page 70983, dated 14 June 2008. The Articles were most recently amended by virtue of a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 14 October 2008, published in the Mémorial on 11 November 2008, under number 2738, page 131421.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company which currently starts on 1 October and ends 30 September in order that it shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder resolves that the current financial year of the Company which started on 1 October 2013 will stay the same and end on 30 September 2014. The next year will exceptionally run from 1 October 2014 to 31 December 2014. Then, each following financial year will start on 1 January and end on 31 December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 14.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **14.1.** The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social au 17, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138785,

ici représenté par Madame Clara Herrenschmidt, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de e-shelter Munich 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138790 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 16 mai 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1479, page 70983, en date du 14 juin 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial le 11 novembre 2008, numéro 2738, page 131421.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société qui commence actuellement le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de sorte qu'elle commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour écarter tout doute, l'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société en cours qui débuta le 1 er octobre 2013 restera inchangée et se terminera le 30 septembre 2014. L'année suivante, exceptionnellement, courra du 1 er octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Ensuite, toutes les années sociales suivantes débuteront le 1 er janvier et se termineront le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

" **14.1.** L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 août 2014. Relation: EAC/2014/11490. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138735/92.

(140157939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Beckené Tessy, Cécile Daön S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9142 Burden, 24, rue Jean Melsen.

R.C.S. Luxembourg B 189.902.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 01.08.

Ont comparu:

1. Madame Tessy Beckené, instructrice de kitesurf, demeurant à Burden

2. Madame Cécile Daôn, responsable de la communication de la Fédération Française de l'Athlétisme , demeurant à Paris

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

Art. 1 er . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est Beckené Tessy, Cécile Daôn, S.e.n.c. exerçant ses activités sous l'enseigne commerciale «Crosskite»|

Art. 3. Le siège social de la société est établi à 24, rue Jean Melsen, L-9142 Burden. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet d'organiser des camps de coaching dans différents endroits dans le monde. Ces camps proposent un encadrement de leçons de kitesurf pour les débutants et les kitesurfers confirmés, et des leçons de remise en forme.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 720 Euros ([sept cent vingt] euros) (pas de minimum prévu), représenté par 2 ([deux]) parts sociales de [360 Euros ([trois cent soixante] euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Tessy Beckené, préqualifiée, [1] parts	[360 Euros]
2) Madame Cécile Daôn, préqualifiée, [1] parts	[360 Euros]
Total: [2] parts	[720 Euros]

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de [720] Euros ([sept cent vingt] euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre [deux mille quatorze].

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Évaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de [100] ([cent]) Euros.

Décision des Associés

Les comparants, représentants la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes :

1. Le nombre des gérants est fixé à 2 [deux]

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a) Madame Beckené Tessy, préqualifiée,

b) Madame Daôn Cécile, préqualifiée,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de deux gérants.

Donc acte, fait et passé à Luxembourg.

Le 01.08.2014.

Référence de publication: 2014138176/80.

(140157231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Adria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.891.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am achtundzwangzigsten August.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Adriano PRESTI, Unternehmer, geboren am 7. Oktober 1968 in Voelklingen, Deutschland, wohnhaft in L-8360 Goetzingen, 18, rue de Luxembourg.

Dieser Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "ADRIA INVEST S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde Bertrange und durch Beschluss der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zu den Bedingungen, welche für die Abänderung der Satzungen erforderlich sind an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederhers-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

tellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck, die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilenmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien zu je einunddreißig Euro (31.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Delegierten bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Delegierte des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die erste Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; jeder einzelne der nachfolgend aufgeführten Verwaltungsratmitglieder hat ein Vetorecht.

Vetorecht bedeutet, dass gegen die Stimme der o.g. Verwaltungsratmitglieder keine Beschlussfassung möglich ist.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritte durch (1) Einzelunterschrift ihres alleinigen Verwaltungsratsmitglieders, ime Falle von mehreren Verwaltungsmitglieder durch (2) die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

durch (3) die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder eines Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 15. des Monats Mai, um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienene, Herr Adriano PRESTI, vorgenannt, alle eintausend (1.000) Aktien für einem Betrag von einunddreißig Euro (31.- EUR) zu zeichnen und einzuzahlen.

Die eintausend (1.000) Aktien wurden zu hundert Prozent (100 %) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500.- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich für wirksam einberufen erklären und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins (1), die der Abschlusskommissare auf eins (1) festgesetzt.

2) Zum Mitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Adriano PRESTI, Unternehmer, geboren am 7. Oktober 1968 in Voelklingen, Deutschland, wohnhaft in L-8360 Goetzingen, 18, rue de Luxembourg.

3) Zum Delegierten des Verwaltungsrats wird ernannt:

Herr Adriano PRESTI, vorgenannt;

4) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., eine société à responsabilité limité luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B.49.280.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrats und des Kommissars enden mit Schluss der ordentlichen Hauptversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2019 zu beschliessen haben wird, das heisst mit Schluss der ordentlichen Hauptverammlung des Jahres 2020.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2520 Luxemburg, 33, Allée Scheffer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Presti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. LAC/2014/40304. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138151/143.

(140156924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

epr, Ear-Popping-Rookies, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4961 Clemency, 2b, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg F 10.070.

STATUTS

I - Dénomination

Art. 1 er . Sous la dénomination «Ear-Popping-Rookies», dite «EPR», il est formé une association sans but lucratif à vocation artistique, régie par les présents statuts et par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

II - Siège, Durée, Objet

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi à 2b rue des jardin/4961 Clemency

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale et conformément aux dispositions de la loi.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet la propagation des arts, l'organisation d'événements, de concerts et de workshops.

III - Membres de l'association

Art. 5. Nombre. Le nombre de membres est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Adhésion. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Catégories de membres. L'association se compose de

Membres actifs. Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale respectant les présents statuts et qui s'engage au maximum pour atteindre les objectifs de l'association. Est considéré membre actif celui qui est nommé et élu par le conseil d'administration.

Membres d'honneur. Peut devenir "Membre d'honneur" toute personne qui se distingue particulièrement dans l'usage des services. L'admission d'un membre d'honneur est formalisée par une décision du CA.

Art. 8. Démission. Les membres de l'association peuvent démissionner par lettre simple adressée au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Exclusion. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- En cas d'infraction grave aux présents statuts,

- En cas d'un manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

- Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut se réunir extraordinairement chaque fois que l'intérêt social l'exige ou qu'un tiers de ses membres en fait la demande.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Majorité. Si l'assemblée générale est valablement constituée elle peut valablement délibérer. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, les abstentions n'étant pas prises en compte.

Art. 12. Modifications des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres dits actifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers votants.

Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents à la première réunion, il peut convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 13. Dissolution. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est volée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 14. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont dressés par le secrétaire. Ils sont signés par celui qui a présidé l'assemblée, par le secrétaire et par les membres du conseil d'administration présents à l'assemblée générale. Ils sont inscrits dans un registre spécial.

V - Administration

Art. 15. Composition du conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre de membres ne peut être inférieur à trois, ni supérieur à 7. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le mandat administrateur prend fin en cas de décès, de démission volontaire, de révocation par l'assemblée générale ou d'exclusion comme membre de l'association - ceci étant possible à tout moment.

Art. 17. Délibérations. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande d'un tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 18. Pouvoirs. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association dont obligatoirement celle du président ou du trésorier.

Art. 19. Délégation. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Les opérations de l'association sont contrôlées par un collège de commissaires composé de deux membres, choisis parmi les associés actifs non membres du conseil d'administration et élus par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Le mandat est rééligible.

Les commissaires sont chargés de vérifier les comptes annuels ainsi que la régularité des opérations financières effectuées.

Art. 21. Nature des fonctions. Les fonctions d'administrateur et de commissaire s'exercent à titre honorifique.

VI - Budgets et Comptes

Art. 22. Année social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 23. Comptes et Budgets. Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à approbation générale de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

VII - Cotisations

Art. 24. Tout membre de l'Association sera tenu de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 25. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VIII - Dissolution, Liquidation, Affectation des bénéfices

Art. 26. Affectation des biens. Dans tous les cas de dissolution, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, le patrimoine de l'association sera affecté à une association à designer par l'assemblée générale.

IX - Ressources financières

Art. 28. Recettes. Les recettes de l'association comportent notamment

a) Les cotisations, subsides et subventions qui pourront lui être consentis,

b) Tout autre revenu lui revenant dans le cadre de la réalisation de son objet,

c) Un sponsoring par un membre d'honneur

X - Dispositions finales

Art. 27. Pour tout les points non réglés parles présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014138240/105.

(140157208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Europartex S.à r.l., Société Anonyme,

(anc. Europartex S.A.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.635.

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Europartex S.A.» (la "Société"). établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 69.635, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 6 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 531 du 10 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 875 du 3 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société de en "Europartex".

3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.

4. Nomination d'un nouveau gérant de la Société et fixation de la durée de son mandat.

5. Constat que le capital social est actuellement libéré à concurrence de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros).

6. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 5 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

7. Constat de répartition des parts sociales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en "Europartex".

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base du bilan au 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Paule GUILLAUME DELSALLE, gérante de sociétés, née à Lille (France), le 10 février 1950, demeurant à F-62232 Annezin, 610, rue Capitaine Coussette, France.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le capital social est actuellement libéré à concurrence de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros), et l'assemblée décide de fixer le nouveau capital social à ce montant sans annulation de parts sociales et fixation de la valeur nominale des 1.000 (mille) parts sociales à 12,40- EUR (douze euros quarante cents).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à l'objet social, et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1er.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Europartex S.à r.l.", régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de service de consultance dans le domaine textile.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations

sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, particulier à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 12,40- EUR (douze euros quarante cents) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Sixième résolution
Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 1.000 (mille) parts sociales représentatives du capital sont détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Madame Marie-Paule GUILLAUME DELSALLE, gérante de sociétés, née à Lille (France), le 10 février 1950, demeurant à F-62232 Annezin (France), 610, rue Capitaine Coussette.	990
Monsieur Franck GUILLAUME, né à Pompaples (Suisse), le 1 er janvier 1971, demeurant à F-62136 La Couture (France), 1206, rue de Fêture.	5
Monsieur Lionel GUILLAUME, né à Béthune (France), le 10 août 1974, demeurant à F-59000 Lille (France), 5, Avenue Dorchies.	5
Total:	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2014. Relation GRE/2014/3417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014138263/145.

(140156683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Budlaska, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.884.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

REVEX, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.865, ici représentée par Monsieur Claude SCHROEDER, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 2 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Budlaska, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le conseil économique.

La Société a encore pour objet l'administration, la gestion, l'assistance, la représentation, le conseil de toutes entreprises, organisations et sociétés, 1'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires de toute nature, de projets économiques, d'investissements, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société pourra promouvoir et réaliser la constitution, la transformation et la réorganisation de toute affaire, entreprise et société et fournir tous services administratifs.

La société pourra exercer toute activité fiduciaire dans le sens le plus large du terme.

La société pourra participer directement ou indirectement dans toute entreprise ou société ayant un objet similaire ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la société.

La société pourra d'une manière générale faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique REVEX, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

2.- Monsieur Claude SCHROEDER, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 2 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude SCHROEDER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2014. Relation GRE/2014/3437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014138179/116.

(140156731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Bluemont Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.757.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139441/10.

(140158530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Compact A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. September 2014.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2014139475/14.

(140158389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck